

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'EPAMSA

#11 ■ Novembre 2017



PRIORITÉ AUX HABITANTS

À Bonnières-sur-Seine, améliorer l'attractivité du centre-bourg grâce à un projet d'aménagement « Cœur de ville ».

RÉUSSIR L'EXTENSION DU VILLAGE

À Chapet, intégrer un nouveau quartier au village

PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE DES USAGES

À Gargenville, reconvertir la friche industrielle de Porcher et créer un quartier mixte, à dominante résidentielle.

FAVORISER LES PARTENARIATS

À Equevilly, rompre avec les anciens modèles d'urbanisation.

L'ÉDITO

NE PAS APPLIQUER DE MÉTHODES TOUTES FAITES

Dans le cadre de l'opération d'intérêt national «Seine Aval», l'EPAMSA s'est vu confier des opérations d'aménagement sur divers sites du territoire, en zones urbaines ou en zones plus rurales.

Sa responsabilité est de mener à bien ces opérations de manière exemplaires au regard des exigences liées à la nécessité de penser l'aménagement de manière durable, mais aussi de veiller à la bonne insertion de ses projets dans les sites et villes concernées.

L'extrême diversité des villes et villages du territoire de l'OIN oblige donc à porter une attention particulière à la définition et la réalisation des différents aménagements qu'il conduit.

Associer ambition, innovation et respect de l'identité de chaque site, ne pas appliquer des méthodes toutes faites, constituent la ligne de conduite que s'est fixé l'EPAMSA pour élaborer et réaliser des nouveaux quartiers offrant à leurs futurs habitants la qualité de vie qu'ils recherchent, des quartiers adaptés aux besoins et aux attentes propres à chaque opération. En voici quelques exemples.

Xavier Hêmeury
Directeur Général de l'EPAMSA

LA DÉMARCHE

Conseiller et accompagner les élus dans leurs projets

Répondre aux besoins spécifiques des communes

Intégrer intelligemment le projet à la ville ou au village existant par les liaisons, les équipements, l'architecture

Les nouveaux équipements doivent se greffer naturellement à l'organisation de la ville. C'est l'antithèse du quartier-vitrine.

Denis Courtot,
Directeur de l'aménagement d'EPAMSA

REVUE DE PROJET

PÉRIURBANITÉ, L'AMÉNAGEMENT SUR MESURE

Redonner une attractivité à un centre-bourg, préserver l'esprit village, reconverter une friche industrielle, le tout en offrant une nouvelle diversité de logements et des services et équipements accessible à tous. Proposer du sur-mesure : telle est l'ambition de l'EPAMSA lorsqu'il intervient en milieu rural et périurbain. En voici quelques exemples.

PRIORITÉ AUX HABITANTS



Pour améliorer l'attractivité du centre-bourg, la ville de Bonnières-sur-Seine et l'EPAMSA ont décidé en 2009 de rénover et dynamiser le centre-ville grâce au projet d'aménagement «Cœur de ville». Concrètement, il s'agit de : redynamiser le centre-bourg en réaménageant les espaces publics aujourd'hui occupés par des équipements vétustes ; redonner la priorité aux habitants, en créant un dispositif innovant de mutualisation du stationnement entre usagers de la ville (commerce et école) et futurs habitants (parking public souterrain) et en créant une zone 30, prioritaire aux piétons et aux cycles (vitesse limitée, traitement approprié) ; développer une offre nouvelle de 250 logements et de commerces de proximité implantés en rez-de-chaussée (une moyenne surface alimentaire et des boutiques) et animant l'espace public, afin de renforcer l'attractivité du centre-bourg. L'opération, dessinée par l'Atelier Marniquet-Aubouin (urbaniste), a accueilli ses premiers habitants en juin 2017 et ouvert sa nouvelle place publique à la rentrée.

PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE DES USAGES



À Gargenville, la reconversion de la friche industrielle Porcher, assurée par l'EPAMSA, prévoit la création d'un quartier mixte à dominante résidentielle. Ce projet urbain, Les Hauts de Rangipont, dessiné par l'agence d'urbanisme *Co-Be* s'inscrit dans un projet de ville visant le rééquilibrage entre le nord et le sud de la commune. En réintégrant la friche industrielle Porcher dans un ensemble urbain plus vaste et en offrant au sud de la commune un groupe scolaire, une crèche, des commerces de proximité, des locaux adaptés aux petites entreprises et artisans, le quartier offrira de nouveaux services à la population. Le futur quartier est traversé par un parc, inauguré en octobre 2016, qui offre déjà un cadre de vie agréable et performant en termes de qualité environnementale. La programmation urbaine de 650 logements a été adaptée à la commune : du petit collectif, des maisons individuelles groupées, de l'intermédiaire et une résidence intergénérationnelle. Les premiers habitants ont emménagé en mai 2016.

RÉUSSIR L'EXTENSION DU VILLAGE

Pour répondre à la fois à la baisse démographique de Chapet, village de 1200 habitants idéalement connecté à l'A13, et maîtriser au mieux le foncier disponible, la commune et l'EPAMSA ont lancé en 2010 une réflexion urbaine qui a mené au projet d'extension du village. Les objectifs pour la commune et l'EPAMSA sont de proposer :

- un projet résidentiel de qualité d'une centaine de logements, envisagé comme une extension du village actuel,
- une insertion urbaine et paysagère exemplaire au village existant,
- un projet agricole alternatif et innovant,
- des prestations environnementales ambitieuses et novatrices.

Ces aspects ont été évoqués et travaillés lors des réunions et ateliers de concertation mis en place par l'EPAMSA et l'atelier Marniquet-Aubouin (urbaniste) entre janvier et mai 2016.

FAVORISER LES PARTENARIATS

La commune d'Ecquevilly souhaitait accompagner le devenir de deux sites (dont le principal de 5 ha a fait l'objet de démarches auprès de promoteurs immobiliers par leur propriétaire) et rompre avec les modèles d'urbanisation des années précédentes (étalement urbain, lotissement en vase clos, faible mise en valeur des paysages et grands espaces...). En 2015, elle a donc décidé de confier à l'EPAMSA le pilotage d'une étude urbaine, paysagère et architecturale réalisée par Boris Bouchet. Le travail partenarial entre les opérateurs, les propriétaires et la ville, animé par l'EPAMSA, a permis d'aboutir à l'été 2017 à l'adoption d'un projet partagé.

L'INTERVIEW



DENIS COURTOT

Directeur de l'aménagement d'EPAMSA

Quel est le parti pris de l'EPAMSA en matière d'aménagement entre le rural et l'urbain ?

Jusque dans les années 2000, beaucoup d'opérations d'aménagement se fondaient sur un urbanisme «de la marguerite» : un centre-ville auquel s'agrége tout autour des éléments disparates, des lotissements par exemple, souvent indépendants les uns des autres, sans lien entre eux. Cette conception a eu pour conséquence de créer des villes «patchwork», des coupures et des ruptures tant dans le paysage que dans le vivre ensemble. Ainsi, qu'il s'agisse de renforcer l'attractivité d'un centre-bourg comme à Bonnières, ou de travailler à l'extension d'un village comme à Chapet ou Ecquevilly, je dirais que notre parti-pris est, au contraire, celui de la «continuité».

Comment cette continuité se traduit-elle ?

Tout l'enjeu est de recréer de la densité urbaine, sans faire table rase du passé. Bonnières, qui bénéficie d'une position stratégique dans le territoire, souffrait d'un cœur de bourg en «trou noir», lié à la présence d'équipements «creux» tels qu'un parking, un gymnase obsolète, un stade de foot hors normes. L'aménagement de nouveaux logements et de commerces est l'occasion de mixer les fonctions urbaines et donc les usages, et ainsi de recréer de l'urbanité, de la continuité. C'est ce travail «de l'intérieur» qui permet, *in fine*, de conforter le rôle de bourg-centre de Bonnières. Dans un autre registre, l'objectif premier pour l'extension du village de Chapet, était d'assurer les liaisons entre la partie urbaine et la partie agricole, de faire la couture entre ces deux mondes. Cette continuité passe également par l'aménagement de liaisons douces (promenades, cheminements, jardins partagés) qui créent des fonctions transitoires.

Alors, comment faire du «neuf» ?

Justement ! L'objectif de l'EPAMSA, en péri-urbanité, est de ne pas créer de «nouveaux quartiers». Il faut que les usagers ne fassent pas la différence entre le nouveau et l'ancien, ou en tous cas, qu'ils aient l'impression d'avoir toujours connu le dit «nouveau quartier». Il s'agit de faire du vieux qualitatif avec du neuf en matière de fonctionnalité, plus que d'esthétisme. Les nouveaux équipements doivent se greffer naturellement à l'organisation de la ville, à son histoire. C'est l'antithèse du «quartier-vitrine».

BRÈVES

MANTES UNIVERSITÉ



Groupe de travail ANMA/EPAMSA/GPS&O/SNCF

LE FUTUR PÔLE GARE : LES ÉTUDES SONT LANCÉES

Dans le cadre de l'arrivée du RER Eole en 2024 à Mantes-la-Jolie, l'EPAMSA, Grand Paris Seine & Oise, SNCF Réseau et SNCF Mobilité ont lancé une étude urbaine et fonctionnelle du pôle gare de Mantes-la-Jolie. L'expertise du groupement de l'Agence Nicolas Michelin & Associés avec Indigo (BET mobilité et écologie urbaines/bâtiment durable), du programmeur Alphaville, de Infra services (BET VRD), et de Batiserf (ingénierie structure), permettra d'élaborer une vision stratégique et planificatrice de la gare et de ses abords à l'aune de l'arrivée du RER dans le quartier Mantes Université en veillant à la qualité de son insertion dans ce nouveau quartier.

ECOPÔLE



Perspective de la nouvelle avenue Vanderbilt

UNE NOUVELLE AVENUE OUVERTE SUR LE PARC

Les premiers aménagements des espaces publics du quartier d'activités Ecopôle ont démarré ce printemps. Outre les nouvelles voiries permettant d'accéder aux lots commercialisés (village d'entreprise, hôtel social Emmaus...), les habitants de Carrières-sous-Poissy (78) pourront profiter d'une nouvelle avenue Vanderbilt, ouverte sur le futur parc du Château. Avec l'extension de l'espace public disponible et une intervention qualitative avec des trottoirs élargis, du stationnement, des aménagements paysagers, une piste cyclable, l'objectif poursuivi est de rendre ce futur quartier aussi agréable à vivre que le reste de la ville.

PASSERELLES



Perspective de la Grande passerelle

LA GRANDE PASSERELLE DE MANTES- LA-JOLIE/LIMAY EN TRAVAUX

Reliant la collégiale de Mantes-la-Jolie à Limay, le projet de passerelles comprend trois opérations. La première d'entre elles, la grande passerelle, proposera aux piétons et cycles de rejoindre Mantes-la-Jolie à l'Île-aux-Dames. L'EPAMSA, mandatée par le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) a engagé les travaux en début d'année. L'entreprise RAZEL BEC réalisera les fondations dès le mois de novembre 2017. L'entreprise Viry, chargée de construire cette passerelle en bois et métal qui s'appuiera au pont existant, assemble actuellement sur le Port de Limay les deux parties constituant la passerelle. En mai 2018, les deux morceaux de cette passerelle emprunteront la Seine pour se rejoindre à Mantes-la-Jolie. L'ouverture aux piétons de cet ouvrage, dessiné par Dietmar Feichtinger Architects, se fera à l'automne 2018.

CONTACT EPAMSA

Tel. : +33 (0)1 39 29 21 21

Mail : contact@epamsa.fr

1 rue de Champagne
78200 Mantes-la-Jolie



@Epamsa



EPAMSA

www.epamsa.fr